

Le commerce extérieur agroalimentaire français

FICHE QUESTIONS SUR... n° 10.02.Q06

Mots clés : échanges commerciaux - agroalimentaire France

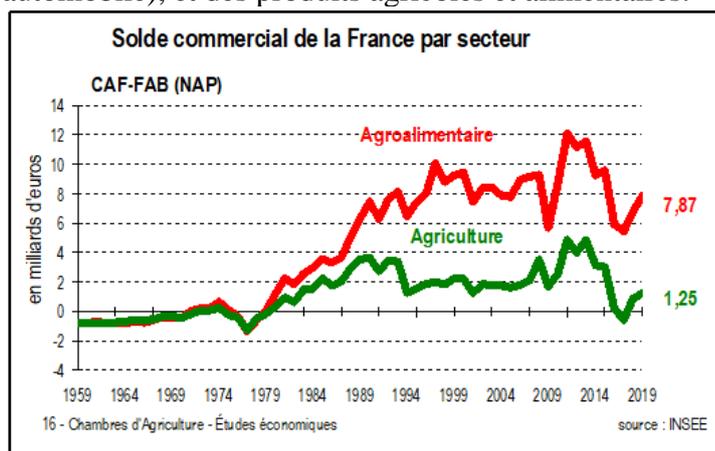
Étudier le commerce extérieur français de produits agricoles et alimentaires, c'est souligner ses points forts, ses performances, mais aussi ses points faibles. Sur longue période, ce secteur s'est doté d'un excédent commercial robuste et durable, l'un des rares de l'économie française, avec l'aéronautique et les produits de luxe. Cependant, depuis les années 2000, l'érosion de la compétitivité du secteur agricole et alimentaire est palpable : la France a régressé au profit des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Brésil.

Cette fiche présente l'évolution et les particularités des échanges commerciaux français agroalimentaires

Les flux commerciaux de produits agricoles et alimentaires : un atout de l'économie française

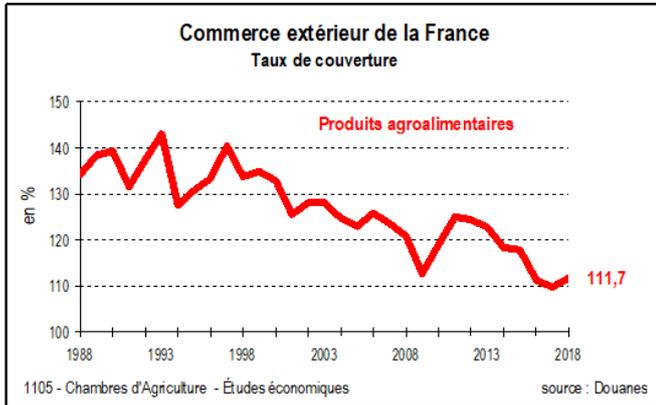
À quelques rares périodes de son histoire depuis les années 1970, l'économie française se distingue par un déficit structurel de sa balance commerciale (-77 milliards d'€ en 2019). L'explication réside dans sa dépendance en hydrocarbures, dans la compétitivité précaire du secteur manufacturier (à l'exception de l'aéronautique, de la chimie, des cosmétiques et de l'automobile), et des produits agricoles et alimentaires.

Depuis la fin de la décennie 1970, en effet, l'économie nationale retire un excédent commercial de ses échanges commerciaux. Cette montée en puissance, sur le marché européen et sur les pays tiers, trouve sa source dans l'efficacité des mécanismes de la *Politique agricole commune*, mais aussi dans les caractéristiques mêmes de notre agriculture (savoir-faire, superficie, diversité des territoires, productivité...). Les exportations de produits agricoles et alimentaires représentent en moyenne 10 à 12 % des exportations totales, tandis que les importations se situent aux alentours de 9 %. En 2019, le solde excédentaire s'est fixé à plus de 9 milliards d'€, un résultat qui s'améliore après plusieurs années de baisse.

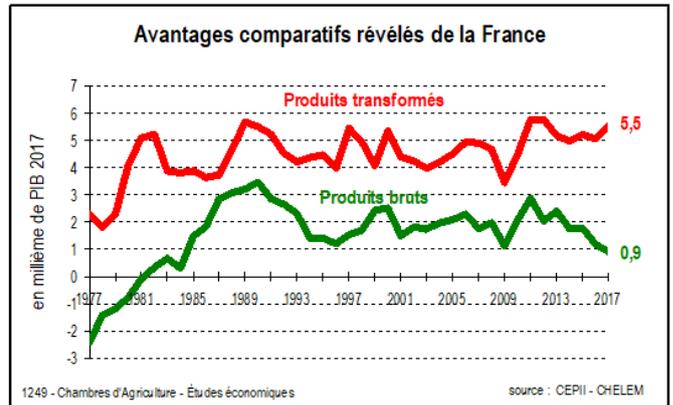


Deux indicateurs permettent de prendre la mesure de cette inscription de la France dans la hiérarchie des puissances agro-exportatrices : le *taux de couverture*, et l'*avantage comparatif* ou *indicateur de spécialisation*. À fin 2020, le *taux de couverture* demeure supérieur à 100 %, mais est toutefois frappé par une érosion, illustrative des moindres performances depuis la fin des années 1990. L'*avantage comparatif* demeure robuste pour les produits issus de la transformation, mais s'affaiblit pour les produits bruts agricoles, révélant une érosion de la spécialisation de la France dans le domaine de l'agriculture.

La compétitivité de la France sur les marchés où s'échangent des produits agricoles et alimentaires est concentrée sur quelques secteurs ; les vins et les boissons alcoolisées (premier poste de la balance commerciale), les céréales, les produits laitiers, le sucre, les animaux vivants, ainsi que, hors alimentation, les semences, constituent les principaux secteurs qui permettent d'engranger des excédents commerciaux, et compenser ainsi, très partiellement, l'abysmal déficit global de l'économie française. La décomposition par produits indique que l'excédent est majoritairement issu des flux de produits transformés. Jusqu'au milieu de la décennie 2000, l'essentiel de l'excédent provenait de nos échanges avec les pays membres de l'UE, celui dégagé sur les Pays Tiers restant secondaire.



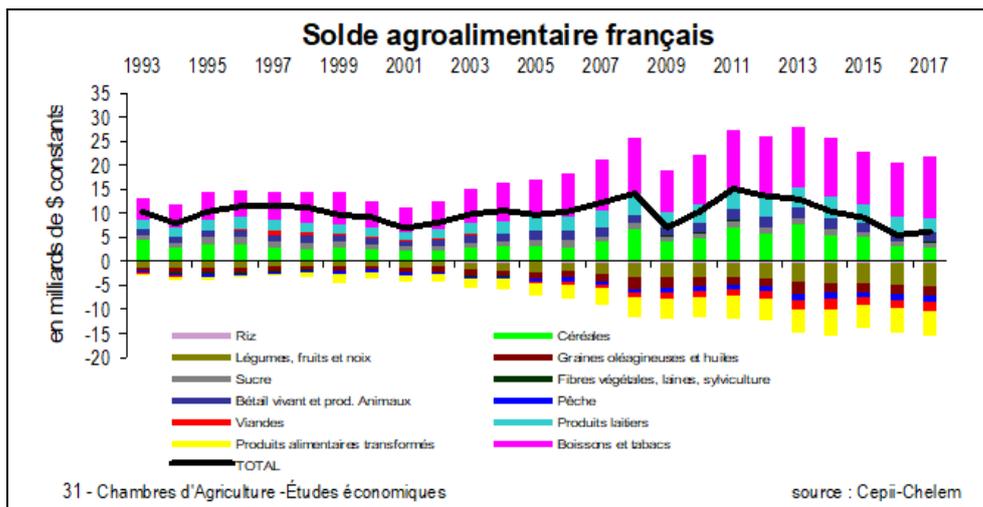
Taux de couverture : permet de mesurer la couverture des importations par les exportations. Au numérateur : les exportations (X) ; au dénominateur : les importations (M), en %. Si le ratio est supérieur à 100 %, le pays est plutôt bien spécialisé, puisque ses exportations couvrent ses importations. S'il est inférieur à 100 %, le pays est mal spécialisé



Avantage comparatif : exprimé en millième de PIB, cet indicateur mesure, pour un pays, la contribution d'un secteur – ici *agriculture et alimentation* – au solde de la balance commerciale.

Si cette contribution est positive, le pays est doté d'un avantage comparatif. Si elle est négative, c'est un désavantage comparatif.

En revanche, les déficits commerciaux sont nombreux et, pour certains d'entre eux, anciens. Les fruits et légumes sont dans ce cas : ils enregistrent des déficits depuis plus de 40 ans, ce qui conduit à poser la question de savoir comment redresser la compétitivité de ce secteur. La dépendance de la France aux importations en fruits – moins élevée en légumes – s'est accrue ces dernières années envers l'Espagne, mais aussi avec des Pays Tiers comme le Maroc, avec lequel l'UE a signé un *Accord de libre-échange*. La dépendance en protéines végétales est également forte, et ancienne, en particulier en ce qui concerne le soja.



Mondialisation, crise et érosion des performances françaises

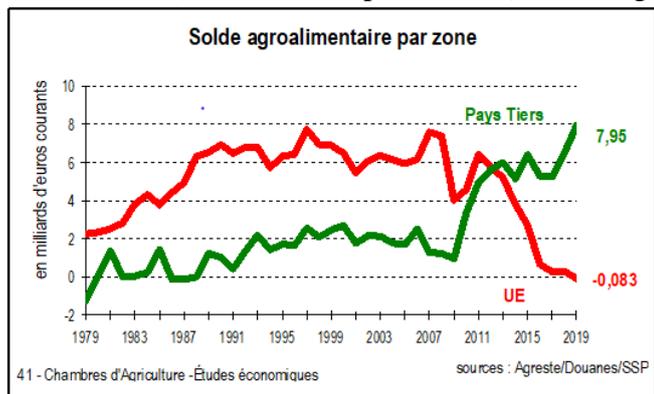
Une dynamique d'érosion des parts de marché s'est enclenchée au tournant des années 2000, et, depuis, est source de préoccupations pour les économistes, les professionnels et les parlementaires ; nombreux sont les études, évaluations, diagnostics et recommandations pour tendre vers un redressement de la compétitivité. Le rapport du sénateur Laurent Duplomb (2019) illustre cette volonté de mieux comprendre cette évolution de perte de parts de marché, tout en cherchant à dégager des leviers de redressement.

La France a été supplantée par les Pays-Bas, l'Allemagne et plus récemment le Brésil, passant ainsi de 2^e exportateur mondial derrière les Etats-Unis (milieu années 1990) au 5^e rang, et est talonnée aujourd'hui par l'Espagne et la Pologne. C'est donc par la multiplication du nombre de concurrents – occasionnée par une mondialisation ayant procédé à une ouverture généralisée des frontières commerciales – que la France a été de plus en plus concurrencée. Au sein de l'UE, les élargissements successifs, précédés par la réunification de l'Allemagne, ont intensifié la concurrence entre les États membres.

L'effondrement des parts de marché sur l'Union européenne

L'érosion des performances françaises est manifestement localisée sur l'Union européenne : débouché traditionnel et privilégié depuis les années 1970, le solde excédentaire s'effondre sur cette zone à partir de la

crise économique et financière de 2008. Le retournement est net, provoquant un effet de ciseau avec les Pays Tiers, zone sur laquelle les performances commerciales de la France ont fortement progressé. L'excédent agroalimentaire est issu à plus de 95 % des échanges commerciaux avec les Pays Tiers, qu'ils soient industrialisés (Etats-Unis, Japon, Suisse) ou émergents (Chine, Algérie, Singapour).



Les vins et boissons, les céréales et les produits laitiers constituent les points forts de l'appareil commercial hexagonal, et contribuent désormais au maintien de l'excédent et de la compétitivité.

La dégradation des positions commerciales sur l'UE s'explique selon plusieurs facteurs. En particulier, l'impact des politiques d'austérité infligées à des États membres de la zone Euro (Portugal, Espagne et Grèce, a été élevé) : en réduisant les pouvoirs d'achat des populations, elles ont restreint les débouchés pour les produits

agricoles et alimentaires français, les arbitrages ayant été faits en faveur des produits premiers prix. Mais aussi, les productions françaises éprouvent des difficultés sur les marchés des pays de l'Est, dont les niveaux de vie n'ont pas encore rattrapé ceux des anciens pays membres, les produits français étant jugés trop chers ; alors l'Allemagne, dont les prix en agricole et alimentaire sont plus bas que ceux de la France, se positionne mieux sur la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque. Enfin, l'adhésion à l'UE des pays de l'Est leur a permis (aides PAC) de moderniser leurs outils de production agricole, et de concurrencer la France sur certains secteurs comme la volaille ou les fruits (pommes). Notre décrochage (donc l'érosion de la compétitivité) est donc centré sur le marché intra-communautaire, sur lequel la France obtenait antérieurement ses meilleurs résultats.

En revanche, notre positionnement envers les Pays Tiers est imputable à la croissance économique des pays émergents, accompagnée d'une élévation des niveaux de vie, d'une transition nutritionnelle porteuse d'une hausse de la consommation de produits carnés, et sur les effets de réputation des produits français.

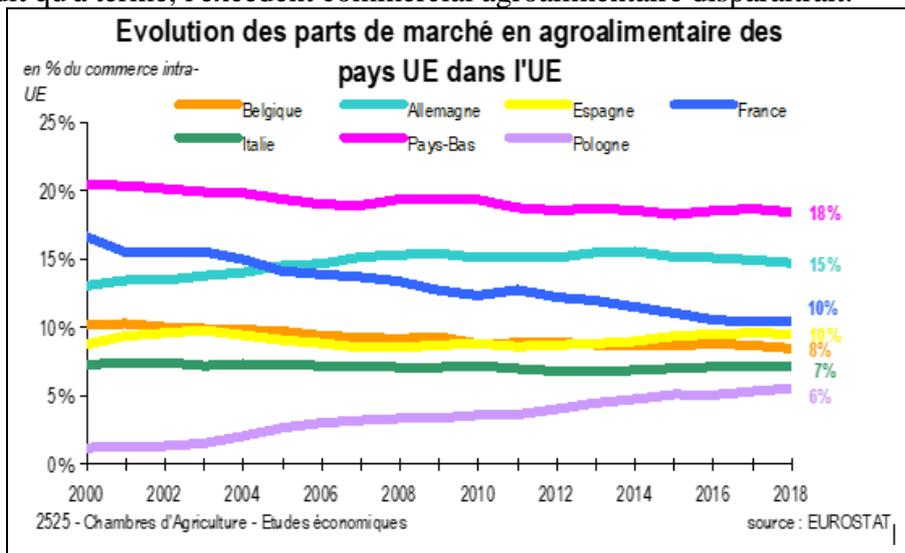
Il est donc suggéré de nuancer les diagnostics alarmistes émanant de divers observateurs et experts : l'érosion est certes réelle, mais demeure limitée à une zone précise, l'UE.

La France est-elle si mauvaise ?

L'évolution du commerce extérieur agroalimentaire, depuis le milieu de la décennie 1990, a fait converger les diagnostics, avec un contenu alarmiste sur la situation d'un secteur longtemps considéré comme l'un des joyaux. Il a même été dit qu'à terme, l'excédent commercial agroalimentaire disparaîtrait.

Le propos est sans doute excessif autant qu'hâtif. En effet, la France est encore le 3^e exportateur sur le marché intra-communautaire, même s'il est exact que sa position a fortement reculé. Sur ce marché intérieur, nos principaux concurrents (Allemagne et Pays-Bas) semblent ne plus progresser, alors que la Pologne se prépare à jouer un rôle décisif en tant que puissance approvisionnant l'UE.

A *contrario*, sur les Pays Tiers, la France détient encore 17 % des parts de marché, contre 15 et 11 pour les Pays-Bas et pour l'Allemagne.



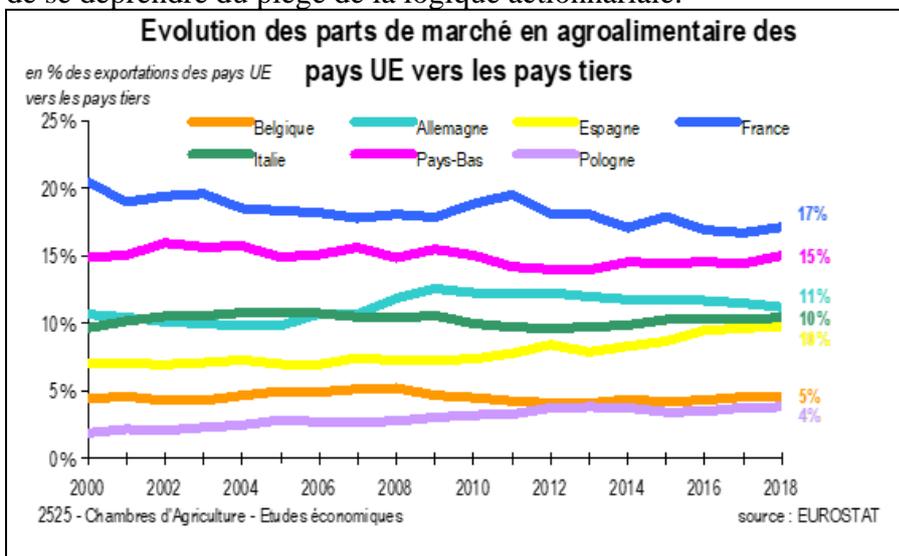
De plus, les Pays-Bas – qui ont opté pour une agriculture à fort contenu technologique, et sont dotés d'une puissante industrie de la transformation – enregistrent un déficit commercial agroalimentaire sur les Pays Tiers (mais ils sont excédentaires sur l'UE : c'est donc un cas inverse de la France). La Pologne et l'Espagne semblent progresser sur les marchés hors-UE. Il s'ensuit que l'agroalimentaire français compte encore dans

le monde. Il est en cela important de rappeler que les avantages comparatifs détenus par la France ne sont pas figés dans le temps, qu'ils nécessitent une constante adaptation à la demande exprimée par les pays partenaires de l'UE et par les Pays Tiers. Mais pour parvenir à régénérer en permanence de tels avantages comparatifs – socles de la compétitivité sur les marchés – plusieurs facteurs sont requis.

Des leviers d'action pour préserver et pour conquérir des parts de marché

Au-delà des politiques publiques et d'autres institutions (dont les missions sont d'accompagner les exportateurs français sur les marchés, en particulier en matière de détection de foyers de demandes dynamiques), le renforcement de la compétitivité passera par le déploiement de stratégies de filières, afin d'instaurer des logiques partenariales et de se déprendre du piège de la logique actionnariale.

Un nouveau plan visant à desserrer la contrainte d'approvisionnement en protéines végétales se présente comme indispensable pour la reconquête du marché intérieur de la protéine. Un savant dosage entre compétitivité coût et compétitivité hors coût devra être trouvé, afin de conserver les avantages comparatifs sur des produits comme les céréales et sur des zones comme l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, tout en captant une demande se portant sur des produits plus hauts de gamme, ayant un haut contenu en valeur ajoutée, et destinée à des



populations dont les niveaux de vie s'accroissent, que ce soit en Asie ou dans les Pays du Golfe Persique, voire dans certaines économies d'Afrique Sub-Saharienne, destinations qui seraient à l'origine d'un surcroît d'exportations à haut contenu en valeur ajoutée.

En renouvelant ses avantages comparatifs dans l'agriculture et dans l'alimentaire, la France pourra ainsi préserver cet atout, qui revêt à la fois une dimension économique (excédent commercial, emplois, dynamisme des territoires), et une dimension géopolitique. Elle sera en mesure de contribuer dans les années à venir aux grands équilibres vitaux de la planète. Sinon, elle pourrait, comme l'ensemble de l'Union européenne, disparaître des écrans radars des exportateurs mondiaux de produits agricoles et alimentaires.

Thierry POUCH, membre de l'Académie d'Agriculture de France

janvier 2021

Ce qu'il faut retenir :

Les performances commerciales enregistrées par la France dans le domaine agricole et alimentaire, constituent un atout important pour la présence et la réputation des productions nationales à l'étranger. De telles performances se sont formées et consolidées sur la période 1976-1995. Elles ont connu par la suite une érosion qui a profité à nos principaux concurrents européens et à des pays agricoles comme le Brésil.

Si la spécialisation agroalimentaire de la France s'est affaiblie, elle demeure toutefois robuste, en particulier dans des secteurs clés comme les vins et alcools, les céréales, les produits laitiers, le sucre et certains animaux vivants (bovins, porcs).

Afin de préserver cet atout, il est requis de régénérer ou renouveler, certains avantages comparatifs, tout en déployant une stratégie de reconquête du marché intérieur : la compétitivité ne se réalise pas que sur des marchés mondiaux, mais aussi sur le marché domestique.

Pour en savoir plus :

- Rapport d'information du sénateur Laurent DUPLOMB : *La France, un champion agricole mondial. Pour combien de temps encore ?*, Sénat, 28 mai 2019.
- Thierry POUCH : *La balance commerciale agroalimentaire française : excédentaire mais menacée*, Cahiers français, n° 412, septembre-octobre 2019, p. 28-35